



Procès-verbal du conseil d'établissement
Polyvalente des Monts
Séance tenue le mardi 27 octobre 2020, à 19 h
Auditorium

1. Mot de bienvenue, ouverture, présences et quorum

Présences :

Mme Manon Roy - parent
Mme Geneviève Mercier - parent
M. Stéphane Billard - parent
M. Benoît Pigeon - parent
M. Mathieu Cavanagh - personnel soutien
M. Mylène Audet - psychoéducatrice
M. Érick Lapointe - personnel enseignant
M. Gabrielle Gélinas - personnel enseignant
Mme Lyne Grégoire - personnel enseignant
Mme Stéphanie Leclerc - directrice
M. Stephan Schwab - président
M. Alexandre Simard - vice-président
Mme Mélissa Gosselin - parent

Absences :

Mme Natacha Gauthier, enseignante

Monsieur Schwab souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04 et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Simard d'ADOPTER le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CE-2021-1027-001

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 et suivis

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoit Pigeon d'APPROUVER le procès-verbal tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
CE-2021-1027-02

Voici les suivis :

Mme Odrée Dionne-Fournelle, orthophoniste, a accepté de siéger sur le conseil d'établissement à titre de représentante de la communauté. Monsieur Yves Lamarche, enseignant à la retraite, a accepté de siéger au conseil d'établissement également.

IL EST PROPOSÉ par Mme Gabrielle Gélinas que Mme Odrée Dionne-Fournelle et Monsieur Yves Lamarche soient nommés à titre de représentants de la communauté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
CE-2021-1027-03

La direction n'a toujours pas reçu de réponse de la part du CSSL concernant la demande de reporter le budget du conseil d'établissement de l'an dernier à cette année.

4. Parole au public

Il n'y a pas de public.

5. Informations de la direction

La direction aborde les sujets suivants :

- COVID-19 : un (1) cas testé positif à ce jour. Les élèves en 1^{re} et 2^e secondaire et classes d'adaptation scolaire dînent en classe et les élèves en 3^e, 4^e et 5^e secondaire dînent dans les espaces communs avec tables identifiées à leur groupe.
- Des surveillants supplémentaires ont été engagés afin d'aider à la surveillance générale de l'école. Les élèves collaborent bien, de façon générale, aux règles mises en place en lien avec la gestion de la pandémie. Dans la semaine du 2 novembre 2020, des représentants de la santé publique feront une visite de l'école, sur le temps de classe, afin de valider les mesures mises en place et suggérer des corrections, s'il y a lieu.
- Mise en place d'activités parascolaires au dîner et en soirée, sur inscription. Début des activités parascolaires dans la semaine du 16 novembre 2020.
- Élection du conseil des élèves cette semaine. Les résultats seront connus ce jeudi. Le président et le vice-président siègeront au conseil d'établissement à la prochaine séance.
- Il y a beaucoup de mouvement en ce qui a trait au personnel à l'administration. En effet, l'ouverture de postes dans les écoles et le CSSL permet au personnel de changer de milieu. La situation devrait se stabiliser dans les prochaines semaines.
- Un premier échange des cartes SCP aura lieu à la fin octobre.
- Considérant l'absence de bulletin en novembre, l'équipe-école regarde actuellement une façon de faire pour que les parents puissent avoir une rétroaction de la part des enseignants de leur enfant. Il est proposé par un membre que les enseignants déposent les résultats sur le portail régulièrement afin que les parents puissent avoir une idée de la réussite de leur enfant.
- On souligne l'initiative du comité SCP où des membres ont remis au personnel du café et des croissants, ce fut très apprécié.

6. Informations du comité de parents

- Cinq (5) des parents sont au CA du CSSL, ils ont offert leur soutien pour le comité débarcadère sécurité.
- Le nouveau directeur général a visité les écoles et a parlé au comité de parents d'une grille d'évaluation d'une école efficace. Il l'a présentera au comité éventuellement.
- Point covid statutaire où la Direction générale fait le point.

7. Travaux du comité sécurité-débarcadère

7.1. Dépôt et présentation du rapport du comité

Lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement, un comité a été formé et les membres, Mme Mélissa Gosselin, M. Stephan Schwab, M. Alexandre Simard, Mme Julie Turpin et Mme Stéphanie Leclerc ont eu leur première rencontre. Monsieur Benoit Pigeon, membre également était absent à cette rencontre.

Lors de cette première rencontre, des suggestions ont été apportées. M. Alexandre Simard donne des explications aux membres du conseil d'établissement avec l'aide d'un plan pour faciliter la compréhension.

Le 5 novembre aura lieu la présentation des suggestions à M. Chaput, DGA et il se peut que M. Tardif, DG soit également présent.

Monsieur Schwab mentionne qu'une rencontre a eu lieu cet après-midi avec Monsieur Tardif, directeur général et Madame Leclerc, directrice.

De plus, nous avons appris que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts donnera le mandat à la firme d'experts le 3 novembre.

Sur proposition de M. Alexandre Simard :

IL EST PROPOSÉ QUE le comité pour la sécurité routière et le débarcadère approuve les suggestions du rapport écrit, déposé séance tenante, en incluant le plan détaillé et en retirant les demandes particulières.

Demande de vote par Mme Gabrielle Gélinas

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CE-2021-1027-015**

7.2. Dépôt d'une résolution

Sur proposition de Mme Manon Roy :

IL EST PROPOSÉ QUE le comité pour la sécurité routière et le débarcadère présente à la Direction générale du Centre de services scolaire des Laurentides les recommandations du rapport.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CE-2021-1027-016**

CONSIDERANT notre engagement et notre devoir en vertu de la LIP de toujours agir dans le meilleur intérêt des élèves (article 64);

CONSIDERANT notre responsabilité concernant les mesures de l'école pour assurer la sécurité physique et psychologique des élèves (article 76);

CONSIDERANT la place primordiale qu'occupe la sécurité physique et psychologique et même l'intégrité des élèves dans la LIP et les mesures particulières que le ministre peut prendre pour intervenir directement au besoin pour assurer cette sécurité (art. 457.5, 477 et 478.3);

CONSIDERANT qu'agir dans le meilleur intérêt des élèves nous oblige donc à faire tout ce qui est possible pour assurer leur sécurité;

CONSIDERANT la mort tragique d'un élève, de notre école, qui a été frappé par un autobus scolaire alors qu'il traversait dans le passage piéton d'une intersection, à quelques mètres seulement du terrain de l'école;

CONSIDERANT que cet accident a eu lieu il y a déjà plus d'un an et que nous sommes encore très inquiets quant à la sécurité des élèves actuellement;

CONSIDERANT que nous avons appris qu'une firme d'experts en sécurité routière a été mandatée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le Centre de services scolaires des Laurentides (CSSL) afin d'étudier la situation et produire un rapport avec des recommandations pour accroître la sécurité des élèves;

CONSIDERANT qu'une firme d'experts en sécurité routière qui agit de manière professionnelle ne saurait faire une étude digne de ce nom et produire un rapport sans rencontrer les parties prenantes, dont les représentants des parents et du personnel de l'école, afin de mieux comprendre la réalité de chacun quant au transport et à la sécurité routière pour les élèves de l'école et aussi de recueillir leurs préoccupations ainsi que leurs suggestions si possibles;

CONSIDERANT que les membres du CÉ sont les représentants dument élus et nommés des parents et du personnel de l'école;

CONSIDERANT que le CÉ a pris ses responsabilités et a formé un comité pour la sécurité routière et le débarcadère;

CONSIDERANT que ce comité s'est rencontré de manière diligente et a préparé un document avec des constats et des recommandations à l'intention du CSSL et de la firme professionnelle engagée pour étudier la situation et produire un rapport;

CONSIDERANT que ce document a été présenté et adopté par le CÉ lors de sa rencontre du 27 octobre 2020;

CONSIDERANT que nous souhaitons que les membres de notre comité pour la sécurité routière et le débarcadère puissent avoir l'occasion de rencontrer rapidement les représentants désignés de la firme et du CSSL afin de leur présenter ce document et toute autre considération pertinente;

CONSIDERANT que le conseil d'établissement peut donner son avis au centre de service scolaire sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école (article 78);

Sur proposition de M. Alexandre Simard :

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil d'établissement dépose le document au CSSL et donne formellement un avis au CSSL en vertu de l'article 78 de la LIP à l'effet que dans le meilleur intérêt des élèves et dans le but d'assurer la bonne marche de l'école au niveau de la sécurité et de l'intégrité des élèves, une rencontre devrait être organisée dans les plus brefs délais possibles entre les représentants du comité pour la sécurité routière et le débarcadère formé par notre CÉ, les représentants désignés du CSSL et de la firme d'experts en sécurité routière. Si jugé préférable, des représentants de la municipalité de Ste-Agathe pourront également être invités à participer à cette rencontre.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
CE-2021-1027-017**

POUR : 8
CONTRE : 1
ABSTENTION : 3

8. Application des frais pour l'ODH en 3^e secondaire

Un courriel a été envoyé aux membres concernant la période additionnelle offerte en hockey sur le temps de classe pour les élèves de la 3^e secondaire;

En effet, lors de la séance du conseil d'établissement du 15 juin 2020, les frais chargés aux parents pour les élèves de l'Option développement hockey ont été adoptés au conseil d'établissement. À ce moment, considérant qu'il était impossible de maintenir les options sportives dans leur organisation habituelle, en 3^e secondaire, trois (3) périodes étaient prévues sur le temps de cours pour un montant de 1 800 \$ par année;

Toutefois, avec l'obligation de former des classes-bulles fermées en août dernier, afin de maintenir l'option développement hockey en 3^e secondaire, l'école a dû ajouter une période supplémentaire sur le temps de classe à l'aréna (4 périodes plutôt que 3);

CONSIDÉRANT que les frais n'ont pas été ajustés à ce moment, les parents ont été facturés 1800 \$ plutôt que 2070 \$ comme pour les élèves de la 1^{re} et de la 2^e secondaire (qui ont à l'horaire 4 périodes sur leur temps de classe);

CONSIDÉRANT l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique qui précise que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives;

CONSIDÉRANT l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique où le conseil d'établissement approuve toute contribution financière exigée en application de l'article 3, du troisième alinéa de l'article 7 ou du troisième alinéa de l'article 292, proposée par le directeur de l'école;

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Cavanagh de maintenir cette période additionnelle sur le temps de classe à l'aréna et donc d'ajuster la facture et la majorer de 270 \$ pour l'année scolaire 2020-2021. L'école remboursera les frais reliés à la surveillance de la salle d'étude et la coordination (125 \$). Les parents devront donc payer 145 \$ de plus que présentement.

9. Sujet divers

Aucun sujet divers discuté.

10. Levée de l'assemblée

M. Benoit Pigeon propose la levée de l'assemblée à 20 h 39.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
CE-2021-1027-04**

Stéphanie Leclerc
Directrice

Stéphan Schwab
Président du conseil d'établissement